

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

SNAP



CSEC  
Extra

Comité Social et  
Economique Central

## RÉUNION DU 7 JUIN 2024

### Ordre du jour de la réunion

#### 1. Présentation du programme « SI Plateforme partagée »

##### « SI Plateforme partagée »

L'objectif de la mise en place de ce système de « SI Plateforme » est d'installer un commun numérique entre les différents acteurs.

Il ne s'agit pas de construire un nouveau système d'information à côté de celui que nous avons actuellement mais bien de faire évoluer notre système actuel en sécurisant cette évolution.

Les 3 opérateurs du réseau pour l'emploi : FT, Cap Emploi, Missions Locales seront sur la base d'un SI partagé et adapté aux besoins des opérateurs.

Les acteurs réseau pour l'emploi (collectivités, opérateurs publics et organismes paritaires AFPA, APEC, OPCO, ARS, CAF, MSA, CPAM, FIPHP, AGEFIPH, PLIE, maison de l'emploi, EPIDE, CCAS, CIAS, URSSAF, BPI france, réseaux consulaires, GIP, associations et autres acteurs privés SIAE, E2C, entreprises adaptées et acteurs du handicap, clubs entreprises, associations porteuses de solutions (mobilités solidaires, numériques...), associations lutte contre la pauvreté...) ont la possibilité de décider la modalité qui leur convient le plus :

- soit ils continuent avec leur système qui est connecté à l'API (« Application Programming Interface » ou « interface de programmation d'application ») le reliant à notre système d'information (SI). Il s'agit d'un « tuyau » pour faire communiquer deux SI entre eux (échange de données sur un socle partagé),
- Soit ils ne disposent pas d'un système d'information ou qu'ils ne souhaitent pas continuer avec le leur et ils peuvent opter pour l'outil commun (ex : Weform ou Dude).

Il s'agit d'une mise à disposition à la carte. Cela concerne 150.000 utilisateurs du système qui ont ou pas un système d'information propre.

Le « SI Plateforme » permet également d'avoir des applis et un espace numérique communs à destination des usagers et des entreprises.

##### Ambitions du « SI plateforme » :

- de mettre à disposition les données de référence aux acteurs.
- de Mieux coordonner l'action des acteurs agissant sur l'emploi et l'insertion pour :
  - Améliorer l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont dépourvues
  - Rendre les recrutements des entreprises plus aisés, plus rapides et plus pertinents
  - Mettre en œuvre le « **dites-le nous une fois** » pour faciliter la vie des usagers et des entreprises
  - Faciliter le travail d'accompagnement des conseillers par le partage d'informations.

France Travail (FT) a son système d'information et chaque acteur a accès aux données qui lui sont propres (ex : santé pour CAP EMPLOI). Les acteurs sont organisés différemment les uns des autres.

Le Directeur du Programme fait une analogie avec les magasins Galerie Lafayette au sein desquels les différentes marques sont exposées comme sur le « SI Plateforme » où les différents acteurs peuvent exposer leurs produits. La commission produits composée de FT, UNML, Cheops, DINUM, DGEFP, GIP Plateforme de l'inclusion et personnes qualifiées selon les sujets, décide de l'exposition des produits, arbitre sur leur maintien ou leur arrêt et met en œuvre les principes et méthodes de mise en œuvre du « SI Plateforme ».

Le programme a pour objectif d'être garant de l'exposition des produits au réseau pour l'emploi en sécurité avec :

- Des données uniques, faisant référence et partagées entre tous les acteurs,
- Un SI partagé entre les 3 principaux opérateurs (FT, Missions locales et Cap Emploi)
- Des API permettant aux acteurs d'intégrer les données dans les SI existants (lecture et mise à jour).

### Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE

[laurent.merique@francetravail.fr](mailto:laurent.merique@francetravail.fr)

Isabelle DE OLIVEIRA

[isabel.de-oliveira@francetravail.fr](mailto:isabel.de-oliveira@francetravail.fr)

Maryvonne HO SACK WA

[ho-sack-wa@francetravail.fr](mailto:ho-sack-wa@francetravail.fr)

Laurence THIREAU

[laurence.thireau@francetravail.fr](mailto:laurence.thireau@francetravail.fr)

Frédéric PICHON DE BURY

[fred.pichondebury@francetravail.fr](mailto:fred.pichondebury@francetravail.fr)

Myriam SURLEMONT

[myriam.surlemont@francetravail.fr](mailto:myriam.surlemont@francetravail.fr)

### Votre Représentant syndical SNAP

Jean-Luc MIRAGLIA

[jl.miraglia@francetravail.fr](mailto:jl.miraglia@francetravail.fr)



RÉUNION DU 7 JUIN 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

- Des outils communs à destination des conseillers support à la mise en place de gestes métier communs à tous les acteurs de FT
- Des services numériques uniques permettant aux bénéficiaires d'accéder à leur dossier et aux services de FT
- Des services de pilotage construits sur les données communes et produisant les indicateurs nécessaires à la gouvernance de FT API Services numériques Pilotage

La réussite du programme est fondée sur la bonne compréhension des acteurs et le bon fonctionnement des commissions SI.

### Cyber sécurité :

Les utilisateurs des différents acteurs n'auront pas tous la même maîtrise de la Cyber sécurité.

La DSI va faire de l'information et du monitoring (formation de sensibilisation par exemple). Le dispositif de sécurité (comparaison avec le vigile du magasin) prévoit des dispositions et mesures de sécurité. Exemple en matière d'habilitations, à FT, il y a un process pour identifier quels sont les droits des agents. Il faudra faire la même chose avec les différents acteurs. Il faudra également :

- suivre la traçabilité des données, ce sera utile pour les fraudes et en cas de litige ou de difficulté.
- limiter l'accès aux informations nécessaires et adaptées à l'acteur (territoire, activité).
- Avec la centralisation, on peut avoir un regard pour tout ce qui est extraction de données massives, par exemple.

Rien de nouveau dans les dispositifs mais un renforcement des mesures de sécurité.

### RGPD :

Le respect du RGPD est notre capacité à encadrer les aspects juridiques tout en servant les objectifs d'opérationnalité.

### Périmètre des données partagées :

Il y a un ensemble de décrets qui vont déterminer les données partagées et il faudra définir les finalités des données (AIPD) avec les conventions qui vont avec.

### SNAP Intervention du SNAP

Sur le programme lui-même, le partage de données pour permettre d'éviter de redemander les mêmes informations plusieurs fois pour un usager et ne pas passer à côté d'une information importante à prendre en compte dans le parcours d'un usager est une bonne chose.

La présentation a permis de mieux cerner le sujet car la lecture du document de présentation était très technique et peu accessible pour les non-initiés.

Les élus du **SNAP** ont interrogé la direction pour savoir :

- Dans quel délai la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) finira son travail sur le sujet des données partagées ? Quel est le rétroplanning du programme « SI Plateforme » ? Quel budget ?
- Qui fournit les API ? Qui fournit les outils communs ? Quels effectifs à la DSI pour mener le projet ? Effectifs Internes avec renfort ou sous-traitance ? Est-ce que le système FT aura la capacité de stockage de l'ensemble des données de référence ? Quel renforcement et quelle maîtrise de la cyber sécurité du SI FT aurons-nous avec les nouveaux tuyaux (API) dont on ne maîtrise pas ni les équipements et ni la formation des utilisateurs ?
- Est-ce que les régions PACA et la Réunion qui sont sponsors de ce programme seront expérimentales sur ce programme ?
- Quels seront les impacts sur les environnements informatiques ? Les outils et applicatifs pour les agents ? Si cela impacte leur environnement informatique, quel est l'accompagnement prévu pour sa maîtrise, la montée en qualification induite ? Lorsqu'il est évoqué un service de pilotage basé sur les données communes, est-ce que cela concerne le Pilotage au niveau de la gouvernance ou au niveau de FT ?

### SNAP Réponse de la Direction

Les différents jalons décrets, encadrement juridique (CNIL, conventionnements) ne sont pas encore tous connus. Lorsque, par exemple, les décrets sur les critères d'orientation arriveront, ils permettront d'orienter vers les bons acteurs les demandeurs d'emploi pour les accompagner.

Sur la capacité à partager les données, la DGEFP a le dossier entre les mains.

Sur le dialogue social, le CSEC sera informé de manière générale sur les différents décrets qui vont être promulgués.

Sur ce programme, il y a deux niveaux :

- Le CSEC de la DSI se prononce sur les impacts sur la DSI du programme à mettre en place
- Le CSEC se prononce sur le programme et ses impacts sur l'ensemble du personnel.

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP



RÉUNION DU 7 JUIN 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

Sur la Cyber sécurité, le renforcement des dispositifs devraient améliorer les choses par rapport à la crise relative à la fuite des données via Cap emploi. Sur cette crise, il y avait un sujet sur la sécurité d'accès aux différentes modalités.

L'accès au portail n'était pas protégé par une double authentification et le processus de support pour le changement de mot de passe n'était pas assez sécurisé non plu. Les hackers se sont fait passer pour un conseiller Cap Emploi pour faire changer leur mot de passe.

Lorsque les conseillers Cap Emploi faisaient une recherche, ils avaient accès à tous les profils même ceux qui n'étaient pas suivi par Cap emploi. L'accès au dossier était insuffisamment restreint par rapport au profil de l'agent Cap emploi (principe du Référentiel Client Usager). Les bonnes pratiques de Cyber sécurité n'avaient pas été intégrées. Les zones d'amélioration mises en place depuis cette crise permettent à FT de dire que nous sommes couverts sur ce type de typologie de problèmes.

Il n'y a pas de liste des communs numériques. Le Directeur du programme souligne que l'on est très orienté sur les premiers éléments connus dans la loi plein emploi notamment.

Sur le pilotage, il y a un programme spécifique qui permettra de cadrer ce champ. Les indicateurs seront calculés sur la base des données centralisées.

Sur l'idée que, potentiellement, il pourrait y avoir des fusions avec les autres acteurs. C'est l'inverse. Cela permettra d'avoir plus de transparence entre les opérateurs. Jusqu'ici, l'exercice est peu réciproque avec les autres acteurs et cela nous apportera une meilleure vision. C'est plutôt plus vertueux pour prendre des décisions éclairées et faire des comparaisons précises.

Les indicateurs partagés sont pour 2025. Les indicateurs FT seront gardés et il y aura des indicateurs définis de manière commune par les opérateurs du réseau.

Concernant l'Intelligence Artificielle, il y a un lien plus SI que fonctionnel sur les données partagées (principe du lac de données).

Les enjeux du programme « SI Plateforme » sont d'ouvrir notre système aux autres acteurs sur la base d'outils ou d'accès aux données donc il n'y a pas de changement d'outils ou d'applicatifs pour les conseillers FT. D'ailleurs, il y a un plan projet SI comme tous les ans mais cela ne fait pas partie du programme « SI Plateforme » en soi. Le programme « SI Plateforme » ne change pas le SI FT.

L'accompagnement au changement et la levée des freins pour les autres acteurs est un point important en s'adaptant à leurs spécificités.

Les réunions de la commission produits sont publiques et les dates seront communiquées aux élus du CSEC.

Le « SI plateforme » constitué de pleins de produits imaginés construits par d'autres programmes et le Programme « SI Plateforme » a pour ambition d'exposer tous ces produits.

Le « SI Plateforme » centralise les données utiles pour les acteurs du réseau : services, données usagers, informations utiles (formations, etc.)...

Sur la Cyber sécurité, l'enjeu est de trouver des moyens de garantir la sécurisation même si l'organisation ne sera pas celle qu'on connaît à FT.

Il y a 174 API (tuyau) à ce jour mais cela va augmenter. Il y a des développements pour les API et des développements pour celui qui utilise le système.

Le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est déjà compliqué à tenir. Son périmètre est décrit dans la Loi. La grosse difficulté, c'est que cela ne dépend pas uniquement des travaux de FT. Il faut attendre les décrets et nous sommes aussi dépendants des autres opérateurs, ce qu'on maîtrise peu. Chaque département a un éditeur différent et fera un choix d'accès différent (tuyau ou outils communs). On n'a pas de garantie que nous serons tous au RV en janvier 2025. Pendant le 1<sup>er</sup> mois, il faudra peut-être s'envoyer des données. Ce ne sera pas un SI partagé en janvier 2025.

Le stockage des données est à FT et chaque acteur aura un hébergement de données.

Pour chaque programme a été défini un directeur de programme, un DGA sponsor et une ou deux régions sponsor. Quel est le rôle des sponsors ?

- Etre présent dans toutes les instances de pilotage du programme.
- Faire remonter les problématiques, les informations. Ils ne seront pas plus expérimentaux que les autres.
- Ils représentent le terrain, les utilisateurs et orienter le travail par rapport aux problématiques terrain.

Les régions PACA et la Réunion ne seront donc pas forcément expérimentales sur ce programme. Cela ne fait pas partie du rôle des sponsors.

PROCHE,  
ACTIF,  
humain!

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP



RÉUNION DU 7 JUIN 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

La sensibilisation du personnel des autres opérateurs à la Cyber sécurité est un élément important. On doit tous s'acculturer aux différents éléments composant la Cyber sécurité.

On fera un point sur la sécurité informatique quand on sera plus avancé sur les outils qui seront mis en place.

Les budgets seront connus après la promulgation de la Loi de finances 2025.

Sur l'OSE (un Opérateur de Services Essentiels est un opérateur tributaire des réseaux ou systèmes d'information, qui fournit un service essentiel dont l'interruption aurait un impact significatif sur le fonctionnement de l'économie ou de la société), FT respecte la directive de 2018 et ses 23 règles à appliquer qui concerne les périmètres qui pourraient mettre en difficulté l'état français (risque systémique pour l'Etat). Pour FT, il s'agit du calcul brut et net du paiement de l'indemnisation. L'évolution de ces règles est d'actualité. On ne plateforme pas l'indemnisation, il n'y a pas de question d'indemnisation autour d'un autre acteur du réseau pour l'emploi.

Les choses essentielles à faire :

- Gérer les habilitations en fonction de l'éco système que chacun représente. Ainsi si un acteur se fait pirater son compte, le hacker aura les mêmes droits que ceux que l'acteur avait mais n'aura pas accès toutes les données. Il ne pourra voir et modifier que ce qui relève de son éco système.
- Bien suivre les évolutions réalisées.

PROCHE,  
ACTIF,  
humain!

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP